



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

D.D.T.M.

Service Prévention des Risques
et Sécurité Routière

Affaire suivie par :

Sabrina KLEIN, chef de service

Tél : 04 68 10 31 48

courriel : ddtm-sprisir@aude.gouv.fr

Carcassonne, le

21 JUIN 2019

Le Préfet

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Porter à connaissance des zones inondées les 15 et 16 octobre 2018 et application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme jusqu'à l'approbation des plans de prévention des risques d'inondations (PPRi) révisés

Pièces jointes : 1 carte

Références courrier : DDTM/SPRISR/19-468

En février dernier, je vous avais adressé, pour observations éventuelles, les premiers éléments de connaissance des emprises inondées lors des événements d'octobre 2018. Je porte aujourd'hui à votre connaissance la cartographie corrigée tenant compte de vos observations, lorsque vous en avez formulées.

Votre commune disposant d'un plan de prévention des risques d'inondations (PPRi) approuvé, la carte jointe au présent courrier indique en particulier les secteurs où le niveau d'aléa constaté en octobre dernier, lorsqu'il a pu être déterminé, est plus important que celui du PPRi.

Dans ces secteurs, il convient en conséquence d'appliquer non plus le PPRi mais l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme.

Je vous demande donc de transmettre pour avis **toutes les demandes** d'autorisations et déclarations en matière d'ADS situées **dans les secteurs inondables où le niveau d'aléa constaté en octobre dernier est plus important que celui du PPRi**, tels que représentés sur la carte ci-jointe, au service Prévention des Risques de la DDTM de l'Aude :

- soit par courrier à l'adresse suivante :
DDTM de l'Aude / Service Prévention des Risques et Sécurité Routière
105, boulevard Barbès
CS 40001
11 838 CARCASSONNE CEDEX
- soit par voie dématérialisée à : ddtm-sprisir@aude.gouv.fr

Les principes qui prévaudront dans l'instruction desdits avis sont ceux qui figuraient dans mon courrier du 8 novembre 2018.

Ces dispositions resteront en vigueur jusqu'à l'aboutissement des procédures de révision des PPRi, qui seront engagées très prochainement.

Le Préfet,

Alain THIRION

105 boulevard Barbès CS 40001 11838 CARCASSONNE CEDEX

Téléphone : 04.68.10.31.00 - Télécopie : 04.68.71.24.46

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 14h/16h30 et le vendredi de 8h30/12h – 14h/16h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> -

Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Préfecture-de-lAude/518567698155284>

Liste des destinataires :

Mesdames et Messieurs les Maires de :

Alet-les-Bains	Montazels
Alzonne	Narbonne
Aragon	Néviau
Azille	Ornaisons
Barbaira	Palaja
Bize-Minervois	Paraza
Bouilhonnac	Pennautier
Canet	Peyriac-Minervois
Carcassonne	Pezens
Caunes-Minervois	Pieusse
Cazilhac	Puichéric
Citou	Raissac-d'Aude
Conques-sur-Orbiel	Rennes-les-Bains
Couffoulens	Ribaute
Couiza	Rieux-Minervois
Cournanel	Roquecourbe-Minervois
Coursan	Saint-Couat-d'Aude
Cuxac-d'Aude	Saint-Frichoux
Fabrezan	Saint-Hilaire
Ferrals-les-Corbières	Sallèles-d'Aude
Fleury	Salles-d'Aude
Floure	Termes
Fontiès-d'Aude	Trèbes
Ginestas	Ventenac-Cabardès
Homps	Ventenac-en-Minervois
Lagrasse	Verzeille
La Redorte	Villalier
Lastours	Villedaigne
Lespinassière	Villedubert
Leuc	Villegailhenc
Lézignan-Corbières	Villemoustaussou
Limousis	Villeneuve-Minervois
Limoux	
Luc-sur-Orbieu	
Marcorignan	
Mirepeisset	

Copie à :

- Services instructeurs des demandes d'autorisation d'urbanisme (communes, EPCI, DDTM)
- Sous-Préfecture de Narbonne / Contrôle de Légalité ADS